

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23^{me} année

MAI 1931

N° 5

L'organisation de travaux comme moyen de lutte contre le chômage.

Par *Max Weber*.

En août dernier, l'Union syndicale a adressé au Conseil fédéral une requête lui demandant d'intervenir auprès des administrations et entreprises fédérales, auprès des cantons et des communes pour qu'ils fassent exécuter de suite les travaux prévus pour un avenir prochain, ceci afin de sévir contre la crise; elle demandait en outre que l'on procède à une enquête sur l'ensemble des travaux publics et que l'on examine la possibilité de leur répartition en pratiquant une politique capable d'influencer la conjoncture, ainsi que la création d'un office fédéral spécial chargé de la répartition méthodique des travaux publics*.

Le Conseil fédéral a donné suite à cette requête en invitant les administrations fédérales et les cantons à procurer le plus de travaux possibles pour lutter contre le chômage, et il a en outre chargé le Département fédéral de l'économie publique d'étudier la solution de cette question pour l'avenir.

En effet, au cours de l'hiver dernier d'importants travaux ont été confiés aux chômeurs par des entreprises officielles. Les Chemins de fer fédéraux, tout d'abord, ont passé d'importantes commandes, tout particulièrement intéressantes du fait qu'elles assuraient aux ouvriers professionnels du travail dans leur métier habituel. Les syndicats apprécient tout spécialement des travaux de ce genre, car la plupart des chômeurs, pour autant qu'ils ne sont pas des ouvriers du bâtiment, ne sont pas habitués à ces travaux dits de « secours » et qui consistent en grande partie en travaux de terre. Sans doute qu'ici et là on eût pu faire davantage, et il est à espérer que les autorités qui jusqu'à présent n'ont pas jugé utile de répondre à l'invite qui leur fut faite de combattre le chômage en procurant du travail aux chômeurs, le feront encore par la suite. Il faut surtout souhaiter que notre requête

* Voir « Revue syndicale » septembre 1930.